



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SIVU Messery-Nernier

### **SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 décembre 2024 19 H.**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil syndical, dument convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Président, Serge BEL.

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Claude CERRI. Nathalie REYNAUD. Laurent GRILLON. Thierry VIDAL.

Etaient absents : Christian BREUZA. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK.

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Date de la convocation : 13 décembre 2024  
Secrétaire de séance : Laurent GRILLON

### **Délibération n°1 : Attribution du marché public « Nettoyage et entretien des locaux scolaires et périscolaires »**

#### **1. Caractéristiques du marché**

- Procédure : Procédure adaptée ouverte MAPA
- Début de la consultation : 15 octobre 2024
- Remise des offres : 15 Novembre 2024
- Durée du marché : 36 mois
- Effet du marché : 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Fin du marché : 31 décembre 2027
- Nombre de lots : 1 lot

#### **2. Liste des prestations**

N°	Désignation
1	Entretien et nettoyage des locaux de l'école Les petits Crayons Élémentaire
2	Nettoyage des vitres des bâtiments scolaires et périscolaires
3	Nettoyage Divers
4	Nettoyage annuel de pré rentrée

### 3. Plis reçus et recevables



### 4. Rappel des critères d'évaluation

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère : Prix des prestations :</b>	<b>50%</b>
Évalué sur la base du bordereau récapitulatif de prix en application de la formule suivante : ( Offre la moins disante / Offre du candidat) x coefficient 50	
<b>Critère : Valeur technique dont :</b>	<b>40 %</b>
- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour effectuer les prestations	20 %
- Exécution des prestations	10 %
- Rapidité d'intervention	10 %
<b>Critère : Performances en matière de protection de l'environnement dont :</b>	<b>10 %</b>
- Importance de produits écologiques utilisés	5 %
- Formation du personnel sur les problématiques liées au respect de l'environnement dans le cadre du marché	5 %

### 5. Analyse des offres par la C.A.O. (réunion du 19/12/2024 à 18 h.) :

BILAN					
Critère de prix (base de notation) régime de compensation		Offre la moins disante / offre du candidat * coefficient 50			
- 1 Entretien et nettoyage des locaux des écoles Les petites Courtes Métrées	Critère de prix		- 1 Entretien et nettoyage des locaux de l'école La sapelle Courmes Quiennes	Critère de prix	
	JP Nettoyage	0,3	JP Nettoyage	0,3255504	
	Dimane Plus	0,1924496	Dimane Plus	0,1	
2 Nettoyage des vitres des bâtiments scolaires et administratifs	Critère de prix		3- Nettoyage Owers 2	Critère de prix	
	JP Nettoyage	0,3439154	JP Nettoyage	0,00273379	
	Dimane Plus	0,3	Dimane Plus	0,3	
- 4 Nettoyage annuel de pré rentrée Maternelle	Critère de prix		- 4 Nettoyage annuel de pré rentrée Primaire	Critère de prix	
	JP Nettoyage	0,3	JP Nettoyage	0,3	
	Dimane Plus	0,1924496	Dimane Plus	0,2408411	
Bilan poste		JP Nettoyage	2,14016476	0,254081746	25,40/50
		Dimane Plus	2,115271424	0,348374217	34,84/50
Coût Annuel		JP Nettoyage	0,44		44/50
		Dimane Plus	0,3		30/50
Note Bilan par poste					
		JP Nettoyage			35,80/50
		Dimane Plus			38,58/50
Note retenue Coût Annuel					
		JP Nettoyage			44/50
		Dimane Plus			50/50

Bilan note valeur Technique		Pourcentage obtenu	Note obtenue
Bilan par poste	JP Nettoyage	20,00%	20/40
	Dimane Plus	32,00%	32/40

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 074-929027720-20241219-DELIB\_1\_191224-DE

BILAN						
	Complétude du dossier	Analyse des prix note	Analyse Technique Note	Analyse Environnement Note	Total note	Total note / 100
JP Nettoyage	Oui	44/50	20/40	1,00/10	65	65/100
Dimane Plus	Oui	50/50	32/40	10,00/10	92	92/100

## 6. Classement de la C.A.O.

BILAN						
	Complétude du dossier	Analyse des prix note	Analyse Technique Note	Analyse Environnement Note	Total note	Total note / 100
JP Nettoyage	Oui	44/50	20/40	1,00/10	65	65/100
Dimane Plus	Oui	50/50	32/40	10,00/10	92	92/100

## 7. Proposition de la C.A.O. :

Offre de DIMANE PLUS.

## 8. Discussion

- Gérard TEDESCHI, en réponse à une question, indique les prix proposés par chacune des entreprises :  
JP NETTOYAGE : 65 124 €  
DIMANE PLUS : 56 920 €
- Les délégués font remarquer que l'entreprise DIMANE PLUS arrive largement en tête à tous les niveaux d'appréciation de l'offre (prix, qualité technique, valeur environnementale de l'offre). Pour eux, la retenir est une évidence.
- « Un bémol » toutefois est exprimé : l'éloignement géographique de l'entreprise (VILLAZ).

## 9. Décision

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'offre de la société DIMANE PLUS, 598 route des Futaies, 74370 VILLAZ, pour un montant de 56 920 €.

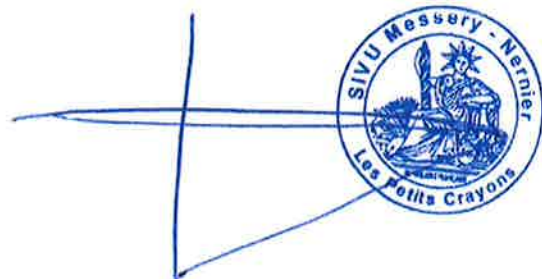
Le secrétaire de séance

Laurent GRILLON



Le Président

Serge BEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 074-929027720-20241219-DELIB\_2\_191224-DE

SIVU Messery-Nernier

### **SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024 19 H.**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil syndical, dument convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Président, Serge BEL.

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Claude CERRI. Nathalie REYNAUD. Laurent GRILLON. Thierry VIDAL.

Etaient absents : Christian BREUZA. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK.

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Date de la convocation : 13 décembre 2024  
Secrétaire de séance : Laurent GRILLON

### **Délibération n° 2 : Attribution du marché d'électricité pour bâtiment scolaire et périscolaire**

#### Rappel :

- Le marché public d'électricité arrive à échéance au 31/12/2024. Il y avait en fait deux marchés : 1 pour les PDL < 36 kVA passé en décembre 2020 et 1 pour le PDL > 36 kVA passé en décembre 2022.
- Le fournisseur est ENERCOOP.
- Une consultation en vue de trouver un fournisseur à partir du 1<sup>er</sup> janvier a été lancée le 15/11/2024.
- Réception des offres : mercredi 18/12/2024 à midi.
- Caractéristique de la consultation :
  - ⇒ Dissociation commune/école
  - ⇒ Durée du contrat = 36 mois
  - ⇒ Electricité labélisée « électricité verte »
- Coût 2024 (à partir du 1<sup>er</sup> sept. 2024) : 4 883.65 € HT (5 860.38 € TTC)  
pour PDL > 36 kVA  
  
743.86 € HT (853.84 € TTC)  
pour PDL < 36 kVA

Nombre d'offre reçue et recevable : 1 ENERCOOP

Analyse des offres :

Analyse au vu du prix :

Offre 2020 < 36 kVA

<b>Heures pleines / Heures creuses</b>						
<b>Puissance Souscrite (kVA)</b>	<b>Abonnement (€/mois)</b>		<b>Consommation (€/KWh)</b>			
	<b>HTT</b>	<b>HTVA</b>	<b>Heures pleines</b>		<b>Heures creuses</b>	
			<b>HTT</b>	<b>HTVA</b>	<b>HTT</b>	<b>HTVA</b>
6	5€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
9	7,5€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
12	10€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
15	12,5€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
18	15€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
24	20€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
30	25€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	
36	30€/mois		0,08328€/kW h		0,08328€/kW h	

Date 13/11/2020

Signature et cachet du candidat

## Bordereau des Prix Unitaires LOT 1 ≤ 36 kVA

Ecole maternelle

Puissance souscrite	Abonnement	Prix unitaire - Consommation		
		Base (CU)	Heures pleines (MU)	Heures creuses (MU)
36	5 €/kVA	84,31 €/MWh	94,71 €/MWh	94,71 €/MWh

Offre 2022 PDL > 36 kVA

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'ELECTRICITE PDL > 36 kVA

### Bordereau des Prix Unitaire

ETE-HIVER-HC-HP	Prix Unitaire c€/kWh H.T.
HCE	49,665 c€/kWh H.T.
HCH	32,444 c€/kWh H.T.
HPE	36,611 c€/kWh H.T.
HPH	26,293 c€/kWh H.T.

<b>Montant de l'abonnement en € H.T./mois</b> <b>Mairie</b>	54 € H.T./mois
<b>Montant de l'abonnement en € H.T./mois</b> <b>Ecole</b>	54 € H.T./mois



Offre 2024 PDL > 36 kVA

## Bordereau des Prix Unitaires

### LOT 2 > 36 kVA

Groupe scolaire

Puissance souscrite	Abonnement	Prix unitaire - Consommation			
		Haute saison		Basse saison	
		Heures pleines (HPH)	Heures creuses (HCH)	Heures pleines (HPB)	Heures creuses (HCB)
> 36 kVA	10 €/kVA	121,99 €/MWh	88,32 €/MWh	73,68 €/MWh	57,07 €/MWh

#### Commentaires :

- Les tarifs augmentent un peu entre 2020 et 2024 pour les PDL < 36 kVA (env. 12 %)
- Les tarifs diminuent drastiquement entre 2022 et 2024 pour les PDL > 36 kVA

#### Analyse au vu des prestations

- Electricité fournie = 100 % verte.
- Bonne relations client/fournisseur
- Pédagogie auprès de la population à renforcer.

#### 5. Recommandation de la C.A.O.

Acceptation de l'offre ENERCOOP pour les lots 1 et 2.

#### 6. Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'offre de la société coopérative ENERCOOP, 16-18 Quai de Loire, 75019 PARIS, conformément aux propositions tarifaires exprimées ci-dessus.

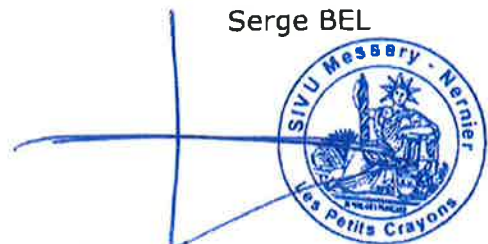
Le secrétaire de séance

Laurent GRILLON



Le Président

Serge BEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 074-029027720-20241219-DELIB\_3\_191224-DE

SIVU Messery-Nernier

### SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024 19 H.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil syndical, dument convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Président, Serge BEL.

Etaient présents : Serge BEL. Roseline MEGHEZZI. Claude CERRI. Nathalie REYNAUD.  
Laurent GRILLON. Thierry VIDAL.

Etaient absents : Christian BREUZA. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK.

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Date de la convocation : 13 décembre 2024  
Secrétaire de séance : Laurent GRILLON

#### **Délibération n° 3 : Décision modificative n° 1 au budget principal du SIVU Messery/Nernier**

Il est proposé d'approuver la D.M. n°1 au budget principal du SIVU telle que ci-dessous :

#### **Recettes de fonctionnement**

##### **Ch. 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

Art. 757341 subvention de fonctionnement  
des communes membres du GFPP - 29 000 €  
Art. 757348 Subventions autres communes + 29 000 €

#### **Recettes d'investissement :**

##### **Ch. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Art.13241 Subvention d'investissement non rattachée  
aux actifs amortissables - 129 000 €  
Art. 13248 Autres communes + 129 000 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la décision modificative n°1 au budget 2024 du SIVU Messery/Nernier telle que présentée ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Laurent GRILLON

Le Président

Serge BEL